

ANNEXE AU CONTRAT N°	
	Site FR 7401128 Vallée de la Gioune
Ripisylves	N11Pi – Entretien des ripisylves, de la végétation de berge et enlèvement raisonné des embâcles
Objectifs de l'action	<i>Dans les secteurs où cela est possible, favoriser et entretenir la dynamique alluviale</i> <i>Conserver, gérer et renforcer la forêt alluviale</i> <i>Améliorer les trames bleues et la qualité des eaux pour la préservation des mammifères et des poissons d'intérêt communautaire</i> <i>L'objectif est une meilleure continuité de la ripisylve, une diversité d'habitats pour les espèces d'intérêt communautaire du site</i>
Conditions particulières d'éligibilité	Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau (programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales).
Actions complémentaires	/
Habitats concernés	Plus les espèces
Surface engageable	
Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire Le Code rural prévoit une bande de 5 mètres minimum en bord de cours d'eau dans laquelle aucun traitement sanitaire n'est autorisé. Pas d'écobuage Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	Taille des arbres constituant la ripisylve Débroussaillage, fauche, girobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de coupe Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires: Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être les moins perturbants possibles pour les espèces et les habitats visés par le contrat. Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Etudes et frais d'experts Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions Réalisation effective par comparaison des engagements et des

	<p>engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (contrôle de la surface de ripisylve faisant l'objet de la mesure, selon les actions programmées: contrôle de la structuration, de l'ouverture du peuplement, de l'exportation des bois, contrôle du respect de la période d'intervention)</p> <p>Vérification des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente</p> <p>Respect de la réglementation (police de l'eau notamment)</p>
Bénéficiaires	Personnes morales ou physiques titulaires de droits réels et personnels (des secteurs agricole et forestier, associations, collectivités territoriales, Etablissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes....)
Surface éligible	Non agricole non forestier
Montant de l'aide	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000
Financeurs potentiels	Ministère de l'environnement (Etat) + cofinancement FEADER (Europe)- Si collectivité ou groupement de collectivités territoriales porte le contrat dans le cadre d'une disposition de droits réels sur les parcelles ou d'un mandat la qualifiant juridiquement à intervenir, autofinancement minimum de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques pour toute opération d'investissement –Cet autofinancement public donne lieu à un cofinancement FEADER
Calendrier de mise en œuvre	<p>Pour la mise en place de cette action l'animateur en charge du site fera un diagnostic complet.</p> <p>Sur les 5 ans du contrat, 4 passages pour les travaux d'entretien sont autorisés</p>

Sur fonds gris sont indiquées les rubriques à préciser au moment de la préparation de l'instruction du contrat.